

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

MEILLEURE RÉUSSITE SCOLAIRE DES JEUNES ULTRAMARINS GRÂCE À
L'APPRENTISSAGE DES LANGUES RÉGIONALES - (N° 2517)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° AC11

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Peu, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

à l'amendement n° AC18 de Mme Piron

ARTICLE PREMIER

Au troisième aliéna, après la seconde occurrence du mot :

« dans »,

insérer le mot :

« toutes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réécriture de la proposition de loi va dans le sens d'une meilleure réussite des jeunes élèves ultramarins. Il convient donc de spécifier que cette réussite passe par un enseignement des langues régionales au sein de toutes les écoles maternelles et élémentaires car c'est à ce niveau scolaire, notamment les classes de CP, CE1 et CE2 que se jouent l'avenir du parcours des élèves. L'illettrisme et le décrochage scolaire sont deux fléaux qui doivent être éradiqués et cela passera par une adaptation de l'école à la langue maternelle de l'enfant afin de garantir son succès.